

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 07 mars 2025, sous la présidence de M. Alain BAZILLE, 2<sup>ème</sup> vice-président,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPF de Normandie du 8 mars 2001 acceptant la prise en charge initiale de l'ilot « LAITERIE ABRAHAM », dans le cadre de l'opération « 960000 - 76 - DIEPPE - ZAC DIEPPE SUD » du Programme d'Action Foncière signé entre l'EPF Normandie et la Ville de Dieppe, en date du 18 octobre 2021,
- Vu l'avenant technique au Programme d'Action Foncière en date du 11 décembre 2024,
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPF de Normandie du 25 octobre 2024 autorisant le Directeur Général à signer des conventions d'intervention sur des ilots opérationnels au sein de l'opération « 960000 - 76 – DIEPPE - ZAC DIEPPE SUD » dans le cadre d'une enveloppe projet de 19 200 000 € HT, le portage de ce foncier est sorti du PAF pour faire l'objet d'une opération et d'une convention d'interventions spécifique,
- Vu la Convention d'interventions entre la ville de Dieppe et l'EPF de Normandie sur l'opération OPE2024172 - 76 - DIEPPE « RUE DE STALINGRAD / LAITERIE ABRAHAM » signée le 19 décembre 2024, disposant d'une sous-enveloppe de 850 000 € HT,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'accepter**, à la demande de la Ville de Dieppe, l'augmentation de l'enveloppe de l'opération OPE2024172 - 76 - DIEPPE « RUE DE STALINGRAD / LAITERIE ABRAHAM » fixée dans la Convention d'intervention du 19 décembre 2024, afin d'acquérir les parcelles cadastrées section AT n°s 71, 73, 94, 167, 173 et 174, sises à Dieppe,

**De majorer** cette enveloppe de 319 000 € pour être portée à **1 169 000 € HT**, étant précisé que cette sous-enveloppe reste bien dans la limite de l'enveloppe projet de l'opération « 960000 - 76 - DIEPPE - ZAC DIEPPE SUD » de 19 200 000 €.



**D'autoriser** le Directeur général à signer un avenant à la convention d'interventions du 19 décembre 2024 afin de modifier l'enveloppe attribuée à l'opération OPE2024172 - 76 - DIEPPE « RUE DE STALINGRAD / LAITERIE ABRAHAM ».

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil  
d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,



Alain BAZILLE

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,



Gilles GAL

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,

**07 MARS 2025**



**L'adjointe au secrétaire général  
pour les affaires régionales  
responsable du pôle  
Politiques Publiques**



Corinne GOILLOT